

## CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 19 MAI 2026 PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt six, le mardi 19 mai, à 13h30,  
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
dans nos locaux situés 14 rue Etienne Pallu à Tours,  
sous la présidence de Madame Sylvie GINER.

Date de la convocation : 14 mai 2026

### **Présents : (16)**

Collège Région Centre-Val de Loire :

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher :

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER, Isabelle RAIMOND-PAVERO ;

Collège EPCI 41 : Yann LAFFONT, Christophe BOYER, Bruno DUPRÉ, Joël NAUDIN, Laurent BOISGARD, Didier TARQUIS, Dany BOUHOURS, Steven YVON, Séverine PERRONNET, Aurélien LEMOINE, Joel HERISSET ;

Collège EPCI 37 : François BORNE, Thomas HERNAULT, Allyson KILBRAI.

### **Absents : (39)**

-Guillaume CRÉPIN, Mohamed MOULAY, Delphine BENASSY, Alexandre AVRIL ;

-Bernard PILLEFER, Philippe GOUET, Jacques PAOLETTI, Guillaume PELTIER, Catherine LHÉRITIER ;

-Jocelyne COCHIN, Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU ;

-Alain PROT, Philippe MERCIER, Benoit GARDRAT, Henry LEMAIGNEN, Corinne CHENE, Anthony GUICHARD, Stéphane LEROY, Éric CARNAT, Daniel SINSON ;

-Éric LANDRY, Stéphane HERTEAU, Éric DENIAU, Régine REZEAU, Benoît RICHARD, Christophe DUVEAUX, Julien LEMPEREUR, Marie-Laure THÉPENIER, Antoine PINARD, Daniel SANS-CHAGRIN, Stéphanie DONZEL, Christian PIMBERT, Thierry BRUNET, Sylvia GAURIER, Valentin GILLET-DEBARRE, Christophe BARADUC, Gilles HEMART, Isabelle GAUDRON.

### **Personnes ayant donné pouvoir : (3)**

Henry LEMAIGNEN à Séverine PERRONNET

Marie-Laure THÉPENIER à François BORNE

Daniel SANS-CHAGRIN à Thomas HERNAULT

**Sylvie GINER** procède à l'appel et énonce la liste des pouvoirs et des excusés. Elle constate que le quorum n'est pas atteint (18 votants dont 3 pouvoirs). Elle indique également que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Sylvie GINER rappelle qu'il n'y a pas besoin du quorum pour ce Conseil Syndical du 19 mai 2026 dans la mesure où le Conseil Syndical du 12 mai 2026 n'a pas permis de réunir le quorum. Il est donc possible de délibérer en toute légalité malgré l'absence de quorum.

Elle sollicite un secrétaire de séance. Isabelle RAIMOND PAVERO se propose.

Sylvie GINER propose également à Isabelle RAIMOND PAVERO de prendre la Présidence de la séance au moment du vote du Compte Financier Unique car en tant que Présidente, elle ne devra pas prendre part au vote. Isabelle RAIMOND PAVERO accepte.

L'ordre du jour de la séance est énoncé : 10 projets de délibérations sont proposés.

## FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

### Approbation du procès-verbal et bilan des décisions de la Présidente prises dans le cadre de sa délégation de compétence

#### *1/ Bilan sur les décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation de compétence*

Par délibération du 28 novembre 2023, la Présidente du Syndicat a reçu délégation du Conseil syndical pour les affaires suivantes :

1. Ester en justice ou défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui, y compris en référé, devant toute juridiction, en première instance, en appel et en cassation.
2. Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour les projets portés par le Syndicat dans le cadre de l'exercice de ses compétences statutaires et de répondre à des appels à projets.
3. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.
4. Décider l'aliénation des biens mobiliers dans la limite de 4 600 €.
5. Décider de la conclusion du louage des choses qui ne dépasse pas 12 ans.
6. Décider la passation, la signature et l'exécution des marchés toutes procédures confondues, lorsque les crédits sont prévus au budget, et les avenants à ces marchés lorsqu'ils n'ont pas d'incidence financière, qu'ils diminuent le montant initial du marché ou qu'ils n'augmentent pas le montant initial du marché de plus de 15 %.
7. Signer et exécuter les marchés attribués par la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public en procédure formalisée.
8. Réaliser les crédits de trésorerie lorsque leurs montants n'excèdent pas 3 000 000 €.
9. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
10. Régler les conséquences des dommages impliquant des véhicules du Syndicat dans les limites du contrat d'assurance du Syndicat.
11. Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;

12. Prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention conclue sans impact financier pour le Syndicat.
13. Approuver tous les avenants aux conventions ayant pour objet de prendre en compte une modification contractuelle n'ayant pas d'impact financier pour le Syndicat.
14. Approuver le renouvellement de l'adhésion aux associations dont le Syndicat est membre.

Depuis le dernier Conseil Syndical en date du 11 février 2026, plusieurs conventions "points haut" visant à permettre la pose d'une antenne LoRa ont été signées sur la base d'une convention type ayant été approuvée en Conseil Syndical le 30 mai 2024. Ces conventions sont les suivantes :

- le 10/03/2026 avec la Commune de Saint-Sulpice-de-Pommeray pour un bâtiment communal
- le 10/03/2026 avec le Domaine de Chambord pour le château de Chambord
- le 16/04/2026, avec le Département de Loir-et-Cher pour un pylône départemental
- le 16/04/2026 avec la Commune de Tour-en-Sologne pour le centre technique municipal
- le 16/04/2026 avec la Commune de La Celle-Guénand et le SMAEP Touraine du Sud pour un bâtiment communal
- le 16/04/2026 avec la Commune de Chambon et le SMAEP Touraine du Sud pour un bâtiment communal

***1/ Approbation du procès-verbal du Conseil syndical du 11 février 2026.***

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du Conseil syndical du 11 février 2026. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Il est adopté à l'unanimité.

**Sylvie GINER** rappelle, comme cela a été indiqué dans le message accompagnant la convocation et en préambule aux délibérations relatives au fonctionnement du Syndicat, qu'il est nécessaire de voter à nouveau le budget car le vote en séance du 11 février 2026 n'a pas été validé par les services de l'Etat.

Elle donne la parole à Olivier LEGROS pour plus de précisions

**Olivier LEGROS** excuse tout d'abord Natacha LEVASSEUR qui n'a pas pu se libérer pour cette intense particulière, consécutive à l'absence de quorum lors du Conseil Syndical du 12 mai 2026.

Il explique que l'adoption budget du SMO le 11 février 2026 a été réalisée avec une procédure de reprise anticipée des résultats.

Les chiffres correspondant à cette reprise anticipée avaient été confirmés par échange de mails avec le Trésor Public et il y avait bien, en amont de l'instance du 11 février 2026, une adéquation entre les écritures du SMO et celles de la trésorerie. Il fait remarquer que le SMO a utilisé cette pratique sur les exercices antérieurs sans avoir recours à la validation formelle du comptable au préalable.

Mais, cette année, compte tenu notamment d'une panne du logiciel Hélios dans les jours qui ont précédé l'instance du 11 février 2026, les exigences du payeur se sont renforcées. Le délai de traitement interne de la trésorerie ayant empêché la signature formelle du tableau de synthèse avant la séance délibérante et un refus nous ayant été opposé à la demande de régularisation a posteriori, il nous a été demandé de procéder à un nouveau vote du budget sur la base de celui approuvé en séance du 11 février 2026.

Les délibérations liées au vote du budget sont également concernées. (délibérations n°3, 4, 5 et 6).

### **Délibération n°1 : Approbation du Compte Financier Unique 2025**

**Sylvie GINER** donne la parole à Olivier LEGROS et indique qu'elle ne prendra pas part au vote.

**Olivier LEGROS** indique en préalable qu'une présentation plus poussée des activités et du budget du SMO sera réalisée pour les nouveaux élus en septembre prochain.

Il présente les points clé du CFU 2025

Pour le budget principal, les points notables sont :

Les subventions d'équipement qui correspondent au passeport Inclusion Numérique. 4290 € ont été versés à ce titre en 2025

Les subventions d'investissement initialement prévus à hauteur de 13 086 53,45 € correspondent au remboursement du trop perçu aux membres du Syndicat. Ces sommes ont finalement été versées, partiellement, à partir du budget annexe THD. Un transfert du trop perçu recueilli en grande partie au budget principal est prévu vers le budget annexe THD en 2026.

En matière de fonctionnement, les recettes correspondant aux contributions des membres restent stables à 118 700 € par collège.

Pour le budget Annexe Très Haut Débit (THD) les points notables sont :

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 193 968 €. Elles couvrent l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi opérationnel de la délégation de service public.

La subvention délégataire a atteint 10 477 747 €.

Les subventions d'investissement correspondent à des provisions pour le remboursement du trop perçu THD aux membres.

Les recettes d'investissement incluent les subventions reçues de l'Etat au titre du FSN (Fonds pour la Société Numérique). On a perçu en 2025 plus que prévu (15,1 M€ contre 13,2 M€ budgétés)

Pour le budget Annexe Wifi, les points notables sont les suivants :

Le déploiement du réseau WiFi continue à un rythme modeste par rapport aux années précédentes : 41 377,9 € d'investissements réalisés et 32 316,60 € correspondant à la réintégration des bornes dites "DSP" dans le patrimoine du Syndicat. Le budget, structurellement déficitaire, est équilibré par des subventions d'équilibre du budget principal. La subvention d'équilibre était de 98 888,82 € en 2025. Les recettes provenant de la facturation aux gestionnaires de sites notamment pour la maintenance représentent 162 914,47 €.

Pour le budget Annexe Smart, les points notables sont les suivants :

C'est la première année d'exécution pour ce budget. Les années précédentes, les dépenses et les recettes étaient enregistrées au budget principal. Les déploiements sont encore modestes avec 41 377,90 € d'investissements et des subventions d'investissements reçues des Départements et des EPCI sur lesquels des déploiements ont été réalisés. Mais déjà les charges de fonctionnement sont importantes. Elles correspondent pour l'essentiel à la refacturation des charges à caractère général et des charges de personnel au budget. Les recettes proviennent de subventions départementales, d'EPCI et d'autofinancement via le fond d'usage numérique. La subvention d'équilibre du budget principal au budget Annexe Smart est de 394 282,88 € en 2025.

**La Présidente** sort de la salle afin de pouvoir procéder au vote.

**Isabelle Raimond Pavero** soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

**La Présidente** regagne la salle et reprend la présidence de la séance.

**Allyson KILBRAI** rejoint la réunion en visioconférence.

#### Délibération n°2 : Affectation du résultat 2025 au budget 2026

Sur le budget principal, les budgets Annexes THD et Smart, il est proposé la reprise des excédents comme suit :

- les excédents d'investissement sont repris en recettes d'investissement (001)
- les excédents de fonctionnement sont repris en recettes de fonctionnement (002).

Sur le budget Annexe Wifi, il est proposé :

- la reprise du déficit d'investissement en dépenses d'investissement (compte 001).
- la reprise du déficit de fonctionnement en dépenses de fonctionnement (compte 002).

**La Présidente** soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

#### Délibération n°3 : Budget Primitif 2026

**Olivier Legros** présente successivement les différents budgets et les différents arbitrages proposés. Ils sont identiques à ceux qui avaient été approuvés lors du Conseil Syndical du 11 février 2026.

**La Présidente** soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

#### Délibération n°4 : Révision des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP)

**Olivier Legros** précise en préambule qu'en 2026, l'autorisation de programme Smart qui dépendait jusqu'à présent du budget principal, va être clôturée et les crédits transférés sur le budget annexe Smart, suite à la création de ce budget l'année dernière.

**Olivier Legros** présente les chiffres du rapport et des annexes.

**La Présidente** soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

#### Délibération n°5 : Refacturation entre le budget principal et les budgets annexes

**Olivier Legros** indique que les charges de personnel et les charges à caractère général sont en partie refacturées aux budgets annexes.

Il est rappelé pour repère la répartition 2025 de cette refacturation :

- au budget annexe Wifi : 15 % du coût des moyens généraux,
- au budget annexe Très Haut Débit : 20 % du coût des moyens généraux.
- au budget annexe Smart: 35 % du coût des moyens généraux.

la proposition de refacturation pour 2026 est :

- au budget annexe Wifi : 6 % du coût des moyens généraux,
- au budget annexe Très Haut Débit : 21 % du coût des moyens généraux.
- au budget annexe Smart: 40 % du coût des moyens généraux.

**La Présidente** soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

#### Délibération n°6 : Fixation du taux de fongibilité des crédits M57 et M4 pour 2026

**Olivier Legros** indique que l'instruction budgétaire de la M57 et de la M4 à laquelle nous sommes soumis permet de disposer de plus de souplesse budgétaire, ce qui permet donc à madame la Présidente d'effectuer des mouvements de crédits dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, hormis les dépenses de personnel au chapitre 012. Ce qui permet de ne pas attendre un prochain conseil syndical ou une décision modificative pour effectuer des virements de crédits d'une section à l'autre. Il est proposé d'autoriser ces mouvements à hauteur de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

**La Présidente** soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

#### Délibération n°7 : Détermination du taux de promotion pour avancement de grade 2026

**Olivier Legros** rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Au regard de la liste des agents promouvables en 2026 au sein du Syndicat, il est proposé de fixer le taux 2026 suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité:

Pour la promotion du grade d'origine "Adjoint Administratif territorial" au grade d'avancement "Adjoint Administratif territorial principal 2ème classe", le ratio promu/promouvables proposé est de 100 %.

**La Présidente** soumet cette délibération au vote. Il n’y a pas d’avis contraire ni d’abstention. Elle est adoptée à l’unanimité.

#### Délibération n°8 : Détermination du taux de promotion pour avancement de grade 2026

**Olivier Legros** indique qu’un agent du Conseil départemental de Loir-et-Cher travaille pour le Syndicat depuis le 12 décembre 2021 par le biais d’une convention de mise à disposition d’une durée de 3 ans renouvelée en 2024.

Actuellement, il exerce les fonctions de chargé d’affaires territorial pour le Loir-et-Cher. Sous l’autorité du Directeur technique, il est chargé du contrôle et du suivi technique des différents projets menés par le Syndicat.

Il a été proposé à cet agent d’intégrer le SMO puisque ce poste est pérenne. Celui-ci ayant donné son accord, Il est donc proposé de mettre fin à la convention de mise à disposition avec le Conseil départemental de Loir-et-Cher et de créer un poste en adéquation avec son grade actuel, à savoir: Technicien Principal 1ère Classe pour permettre sa mutation.

**La Présidente** précise que le coût pour le Syndicat reste le même dans la mesure où ce poste était refacturé par le Conseil départemental de Loir-et-Cher au Syndicat.

**La Présidente** soumet cette délibération au vote. Il n’y a pas d’avis contraire ni d’abstention. Elle est adoptée à l’unanimité.

#### Délibération 9 : Avenant numéro 2 à la convention de déploiement du réseau très haut débit sur le territoire de la CA Territoires Vendômois

**Olivier LEGROS** indique que l’avenant n°2 qui fait l’objet du présent rapport vise à faire le bilan tant opérationnel que financier du projet THD le territoire de la Communauté d’Agglomération Territoires Vendômois.

Les termes de la convention proposée ont été approuvés par la Communauté d’Agglomération Territoires Vendômois en Conseil d’agglomération le 26 janvier 2026.

Le bilan financier fait apparaître une différence d’un montant de 18 958,19 € en faveur du Syndicat. la Communauté d’Agglomération Territoires Vendômois prévoit de verser cette somme au SMO en une seule fois, au mois de juillet 2026

**La Présidente** soumet cette délibération au vote. Il n’y a pas d’avis contraire ni d’abstention. Elle est adoptée à l’unanimité.

### Délibération 10 : Avenant numéro 1 à la convention de déploiement du réseau très haut débit sur le territoire de la Communauté de Communes Gâtine Racan

**Olivier LEGROS** indique que l'avenant n°1 qui fait l'objet du présent rapport vise à faire le bilan tant opérationnel que financier du projet THD le territoire de la Communauté de Communes Gâtine Racan

Les termes de la convention proposée doivent être approuvés par Communauté de Communes Gâtine Racan en Conseil communautaire le 27 mai 2026.

Le bilan financier fait apparaître une différence d'un montant de 143 333,43 en faveur de la Communauté de Communes Gâtine Racan du Syndicat. Ce montant sera versé par le SMO à la Communauté de Communes Gâtine Racan en trois fois selon un échéancier fixé à la convention. Le montant 2029 est conditionné par la complétude des versements à recevoir de l'Etat par le Syndicat au titre du FSN (Fonds pour la Société Numérique)

**La Présidente** soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

#### Point Actualités :

**La Présidente** indique que toutes les délibérations ayant été passées et qu'il va être fait un rapide point d'actualité sur les différents projets que l'on mène : le Smart, le WiFi, et le THD.

#### **Point Smart**

**Aurélié BOISSIER** dresse un point d'actualité sur le projet Smart et évoque les points suivants :

Le dossier FEDER déposé par le Syndicat a fait l'objet d'un avis positif lors du Comité de programmation FEDER du 9 avril dernier. Le montant de subvention accordé est de 642 521,04 € sur une dépense éligible de 2 278 190,93 € (soit un taux d'intervention de 28,20 %).

Plusieurs réunions de présentation du projet smart ont été organisées avec à la clé des interventions en conseil communautaires ou en réunions des maires

Des contacts ont également été pris récemment avec les SDIS et avec les bailleurs sociaux d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher.

Pour ce qui est du déploiement : 3 installations ont été réalisées en avril au Château de Chambord, à Saint-Sulpice de Pommeray et au siège d'Agglopolys à Blois. 4 installations sont en cours de programmation (à Thoury, Tour-en-Sologne, La Celle Guenand, Chambon).

Et 17 conventions points hauts sont en cours de signature par les propriétaires

5 EPCI (3 en Loir et Cher et 2 en Indre et Loire) ont signé des conventions d'adhésion à la compétence territoires durables et connectés et vont contribuer au financement du réseau LoRa. 2 partenariats spécifiques, l'un avec la métropole de Tours et l'autre avec le SMAEP Touraine du Sud contribuent également à étendre le réseau et l'offre de service Smart val de Loire.

31 passerelles LoRa étaient déployées au 1er mai 2026 et 1 731 objets communicants étaient accueillis sur le réseau LoRa du Syndicat.

Deux cartes sont accessibles aux élus et au public. L'une pour présenter l'état des déploiements et l'autre pour présenter les différents cas d'usage déployés par territoire.

### **Point Fibre**

**Gaëtan Grève** dresse un point d'actualité sur le projet Fibre et évoque les points suivants :

Par rapport à l'objectif de rendre éligibles à la fibre, l'ensemble des foyers et entreprises de la zone d'initiative publique :

A date, on dénombre 1 782 foyers ou entreprises du territoire sur 345 700 (soit 0,5 %) qui n'ont pas pu être rendues éligibles dont 1 679 suite à un refus de tiers (souvent des syndicats ou propriétaires privés)

Par rapport à l'objectif de raccorder effectivement tous les foyers et entreprises éligibles qui souhaitent souscrire à un abonnement fibre :

A date, on dénombre 2 690 cas de blocage sur le domaine public (environ 1,23% du total). Des dossiers sont traités ou en cours de traitement. Certains cas - les plus coûteux - sont en attente de financements complémentaires.

Un nouveau tableau de bord faisant bien apparaître les chiffres ci-dessus, à la fois en global mais aussi par territoire (département, commune, EPCI) sera mis en ligne prochainement.

Un comité de pilotage de la Délégation de Service Public s'est tenu à Blois et en visioconférence le 25 mars dernier, en présence des dirigeants de Lumière et Val de Loire Fibre. Ce comité vise à assurer le suivi de l'exécution des différentes phases du projet et à échanger les informations nécessaires pour la bonne exécution de la convention en rendant compte directement aux élus du Syndicat.

Les discussions ont porté notamment :

- sur les problématiques d'éligibilité liées au "refus tiers" , ces situations où le déploiement ne peut se faire faute d'autorisation ou de travaux sur domaine privé.
- sur les bonnes performances de l'exploitation mais également ses défis et les points d'amélioration. Les élus ont relayé une proposition consistant à renforcer la visibilité et l'importance du guichet de signalement des incidents...
- sur la bonne adoption par les habitants avec un taux de pénétration commerciale est déjà de 60 % en moyenne mais qui n'est pas suffisant à l'aube de la fermeture définitive du réseau cuivre.
- sur la thématiques des raccordements complexes, leur processus de traitement et les enjeux de financements qu'ils engendrent.

Avant de clore la séance, la Présidente invite les participants à noter la date du 3 juin au matin à Blois (9 h 30 à l'hôtel du Département) où se tiendra le conseil syndical d'installation.

**La Présidente** clôture la séance à 15h02.

La Présidente,  
Sylvie GINER



La secrétaire de séance,  
Isabelle Raimond-Paveiro

Sur le thème des raccordements complexes,

- Val de Loire Fibre continue de traiter des dossiers et prévoit de doubler le nombre de dossiers traités en 2026 ( 1000 contre environ 500 en 2025 ) mais les dossiers les plus coûteux sont souvent bloqués.
- Des discussions sont en cours avec l'ANCT pour une convention de financements complémentaires dédiés aux raccordements complexes.
- Des échanges avec Val de Loire Fibre pour pouvoir répondre aux exigences de l'ANCT, un possible avenant 10 sera soumis prochainement.
- Pour ce qui concerne une solution nationale, cela ne semble malheureusement pas avancer et la contribution des opérateurs commerciaux risque de prendre du temps voire ne pas aboutir.

Il a été rappelé l'existence d'un dispositif, sous conditions de ressources qui permet de bénéficier de financements de l'Etat pour des travaux d'adduction fibre sur la partie privative du terrain

Une actualité a été faite sur le programme d'arrêt du cuivre. Le lien vers une page du site [www.valdeloirenumerique.fr](http://www.valdeloirenumerique.fr) a été rappelé. Cette page permet de comprendre les tenants et aboutissants de ce projet mené par Orange et connaître les dates d'arrêt du réseau cuivre

Une présentation de l'état des versements des subventions et des recettes attendues de l'Etat a été faite.

### ***Point Wifi***

**Aurélié BOISSIER** dresse un point d'actualité sur le projet Wifi et évoque les points suivants :

On dénombre au 1er mai 2026 1 090 bornes en exploitation. Elles sont réparties sur 450 sites. Le Syndicat prévoit de fournir une solution de Wifi Evènementiel pour trois évènements à venir

- le festival de roses à Chedigny (37) les 30 et 31 mai prochains
- le congrès des Maires à Blois (41) le 15 octobre prochain
- l'évènement "Lire Ensemble" à Blois (41) les 19 et 20 novembre prochains